

REGLEMENT DU CONCOURS PHOTO "Mon papa et Moi"

Article 1 - OBJET

1-1 La société Lagardère Digital France, Société par Actions simplifiée, au capital de 38 120 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 433 934 312 et dont le siège social est situé au 9 place Marie-Jeanne Bassot 92300 Levallois Perret, organise un jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé « Mon papa et moi » ci-après dénommé le « jeu », qui se déroulera du 11 mai au 19 juin 2015 (inclus minuit), sur le site Web dont l'adresse Internet est www.parents.fr (Le Site).

Article 2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine et en Corse à l'exclusion des collaborateurs des sociétés LAGARDERE DIGITAL France, et HFA et ceux de ses partenaires, la société Lagardère Digital France se réservant le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et / ou électronique des participants. Ce concours est ouvert à toute personne résidant en France métropolitaine, à l'exclusion du personnel de la société HFA. Les personnes qui auront adressé au journal une photographie de leur enfant reconnaissent pleinement être investies de l'autorité parentale à l'égard de celui-ci, et, à ce titre, autorisent Parents à reproduire l'image de leur enfant, à mentionner son identité, ainsi que son adresse dans Parents, et dans toute opération, publi-promotionnelle relative au concours objet des présentes, sans que cette utilisation puisse ouvrir droit à quelque rémunération ou indemnité que ce soit.

Les joueurs peuvent participer autant de fois qu'ils le souhaitent.

Article 3 - MODALITES DE PARTICIPATION

Pour participer au jeu, il faut :

- 1° Allez sur la page d'accueil du concours
- 2° Remplissez le formulaire d'inscription s'y trouvant, en indiquant tous les renseignements obligatoires et téléchargez votre photo
- 3° Personnalisez-la avec notre photomaton sur le thème « Mon Papa et Moi »
- 4° Enregistrez votre inscription au jeu, en cliquant sur le bouton prévu à cet effet

- Seront éliminés d'office : les formulaires d'inscription incomplets, comportant des erreurs et / ou adressés par la poste, et / ou en dehors des délais ci-dessous, de même que les personnes ayant mis en place toutes opérations visant à modifier les informations émises par le jeu. La société se réserve le droit d'éliminer toute participation suspecte.

Toutes les informations émises par le jeu sont cryptées et contrôlées par des scripts de sécurité et conservées par l'organisateur.

Article 4 – LE CADEAU

Le concours se déroulera en deux temps.

- 1ère phase : du 11/05/2015 au 04/06/2015, les participants personnalisent et postent leur photo, les finalistes seront désignés par le Jury de la rédaction.
- 2ème phase : du 05/06/2015 au 18/06/2015 : Ouverture des votes. Les 10 finalistes ayant obtenus le plus grand nombre de votes seront désignés gagnants.
- Une onzième dotation sera attribuée pour les votes, le tirage au sort se fera parmi les votants.

4-1 Description du cadeau

1^{er} prix :

- Un voyage à Stockholm pour 4 personnes (2 adultes, 2 enfants), 3 jours/2 nuits, Vols A/R et hébergement compris. (Valeur unitaire indicative : 1 400 €)

2^{ème} prix :

- Un porte-bébé ONE (Valeur unitaire indicative : 152 €)

3^{ème} prix :

- Un porte-bébé WE (Valeur unitaire indicative : 109 €)

4^{ème} prix :

- Une Balance Soft (Valeur unitaire indicative: 152 €)

Du 5^{ème} au 10^{ème} prix :

- Un Kit repas : Assiette, cuillère, verre (Valeur unitaire indicative du kit : 40.80 €)

11^{ème} prix :

- Un porte-bébé WE (Valeur unitaire indicative : 109 €)

4-2 Remise des lots

La remise des lots se fera par voie postale ou transporteur directement aux adresses inscrites par les participants. Seuls les participants ayant inscrit une adresse e-mail valide ainsi qu'une adresse postale au début du jeu pourront prétendre à leurs lots.

Les lots ne pourront donner lieu à aucune contestation, ni à la remise de leur contre-valeur en numéraire, ni à leur échange ou remplacement pour quelque cause que ce soit. Les gagnants renoncent à réclamer à la société Lagardère Digital France tout dédommagement résultant d'un éventuel préjudice ou dommage occasionné par l'acceptation et/ou l'utilisation des lots.

Article 5 – REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION AU JEU

Les participants qui ne disposent pas d'un abonnement à Internet à durée illimitée pourront s'ils le souhaitent se faire rembourser des frais de connexion engagés pour la participation au présent jeu-concours sur simple demande écrite formulée auprès de la société Lagardère Digital France (à l'adresse ci-dessous) accompagnée d'une copie de la ou des facture(s) justificative(s) ainsi que des informations suivantes : dates, heures et durées de connexion sur Le Site.

Le remboursement sera effectué sur la base d'une communication locale à tarif réduit, pour une durée qui ne saurait être supérieure à dix (10) minutes. La demande de remboursement est

limitée à une par personne et par foyer (même nom, même adresse postale et / ou électronique) pendant toute la durée du jeu. Elle devra être adressée par courrier postal à l'adresse suivante : Lagardère Digital France, 9 place Marie-Jeanne Bassot 92300 Levallois Perret (le timbre correspondant à cet envoi pouvant lui aussi être remboursé sur simple demande sur la base du tarif en vigueur de la Poste pour l'acheminement à vitesse réduite, base 20g), ce au plus tard trois mois après la fin du jeu. Passé ce délai, aucune demande de remboursement ne sera admise.

Toute demande insuffisamment affranchie, et / ou adressée par courrier électronique ne sera pas acceptée.

Article 6 – CAS D'EXCLUSION DE RESPONSABILITE DE LA SOCIETE ORGANISATRICE

La société organisatrice ne saurait être tenue responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté (cas fortuit ou force majeure ainsi que tout autre événement indépendant de sa volonté rendant impossible l'exécution du jeu dans les conditions initiales prévues), le concours était partiellement ou totalement modifié, reporté ou annulé.

La société organisatrice se réserve le droit de changer unilatéralement les dotations, et de les substituer par des lots de même valeur en cas de problèmes liés à ses fournisseurs.

Elle ne saurait être tenue responsable des retards et (ou) des pertes du fait des services postaux ou et / ou de leur destruction totale ou partielle pour tout autre cas fortuit.

La participation au présent jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. En conséquence, la société Lagardère Digital France ne saurait en aucune circonstance être déclarée responsable, sans que cette liste soit limitative, d'éventuels dysfonctionnements du réseau Internet ayant entraîné des défaillances dans l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la gestion du jeu. De plus, pour des raisons de faisabilité du jeu et d'équité d'équipements dans les foyers, un délai minimum de résultats plausibles sera défini

par Lagardère Digital France. En outre, la société Lagardère Digital France ne saurait être déclarée responsable pour toutes erreurs, omissions, interruptions, effacements, délais de transmission, défaillances des circuits de communication, destruction, dégradation, accès non autorisé aux formulaires ou bulletins, non réception d'un formulaire ou bulletin n'ayant pas abouti pour des raisons de circulation sur Internet ou de défaillance technique de l'ordinateur d'un participant ou de toute personne liée à la participation du présent jeu, ou tout autre problème lié aux réseaux de télécommunications, aux ordinateurs en ligne, aux serveurs, aux fournisseurs d'accès Internet, aux équipements informatiques ou aux logiciels.

Article 7 - DONNEES NOMINATIVES

Conformément aux dispositions de l'article 27 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, chaque joueur dispose d'un droit d'accès et de rectification et de suppression des données nominatives le concernant qu'il peut exercer directement auprès de la société Lagardère Digital France, 9 place Marie-Jeanne Bassot 92300 Levallois Perret à tout moment.

La société Lagardère Digital France se réserve le droit d'exploiter les informations nominatives des participants pour des besoins qui lui sont propres sur tous supports de son choix et / ou de les communiquer à ses partenaires commerciaux – sous réserve dans cette hypothèse de l'accord express et préalable des participants – qui sont susceptibles de leur adresser directement des propositions commerciales.

Article 8 - ACCEPTATION DU REGLEMENT - RECLAMATIONS

Le simple fait de participer au présent jeu implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement. Toutes questions d'application ou d'interprétation de celui-ci ou toutes questions imprévues qui traitées souverainement par la société Lagardère Digital France.

Toute contestation ou réclamation afférente à ce jeu devra être adressée par écrit (par lettre recommandée avec avis de réception) à la société Lagardère Digital France dans un délai de trois mois à compter de la date de clôture du jeu. Aucune réclamation ne sera admise après cette date.

Article 9 – DEPOT DU REGLEMENT ET REMBOURSEMENT DES FRAIS DE CONSULTATION DU REGLEMENT

Le règlement de ce jeu est déposé à la S.C.P Geyelin et Bouffort - Huissiers de justice Associés - 89 rue Bannier - 45000 ORLEANS.

Le règlement complet du jeu peut être consulté gratuitement sur Le Site www.parents.fr.

Les internautes ne disposant pas d'un abonnement à durée illimitée à Internet ont la possibilité de se faire rembourser du coût de cette consultation sur une base forfaitaire calculée sur une durée moyenne de trois minutes.